



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 114/09

Objet

Mise en œuvre d'un fonds
de soutien aux documents
locaux d'urbanisme

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Gérard FUMEY

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans- 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 76
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 86
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, , D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecarnot, N. Abdelli, A. Alonzo, G. Card

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, S. Laroche à F. Barthoulot, C. Arnoud à R. Manière, P. Genestier à G. Card

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet, B. Javourez

Vu la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.
Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.123-1.
Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.414-4.
Vu les compétences « Aménagement de l'espace communautaire » et « En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » de la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération décide d'encourager les communes à définir des principes d'aménagement cohérent sur des secteurs identifiés comme prioritaires pour le développement futur de l'urbanisation (parcelles en cœur de village, lotissement impactant la commune...). Elle apporte donc un soutien financier pour la réalisation d'orientations d'aménagement sur les secteurs nouvellement ouverts à l'urbanisation.

La communauté d'agglomération, au titre de sa compétence environnement, décide d'aider financièrement pour la réalisation des procédures d'évaluation environnementale liées à Natura 2000. Ces procédures concernent exclusivement les communes dont le document d'urbanisme est susceptible d'avoir une incidence notable sur l'environnement, à savoir celles dont le document d'urbanisme est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 26/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-11409-DE

- 1 -

Les modalités d'attribution des aides sont définies à l'annexe 1 de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités d'attribution de ce fonds de soutien
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce fonds de soutien

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,